

# LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Frimaire, an IX.



## ITALIE.

*De Milan, le 10 novembre (19 brumaire).*

La cavalerie de l'armée d'Italie est sur un pied respectable, grace aux talens du général Davout, ami du feu général Desaix. En célébrant l'anniversaire du 18 brumaire, à Lodi, ce général porta la santé de la république & du premier consul. L'adjudant-commandant Lavalette, porta celle de la paix. Ce dîner, auquel assistèrent 28 colonels de cavalerie, 9 généraux & 6 adjudans-généraux, fut terminé par un bal très-brillant. Ainsi, toujours les Français ont semé de fleurs, le sentier qui mène aux terribles champs de la mort.

## ALLEMAGNE.

*D'Augsbourg, le 14 novembre (23 brumaire.)*

La dénonciation de l'armistice a causé la plus vive sensation dans l'armée de l'archiduc Jean, déjà découragée par les combats & par les conditions des précédens armistices. Quoique cette armée soit fortement retranchée le long de l'Inn, elle est hors d'état de s'y maintenir, attendu qu'elle ne sauroit défendre une ligne aussi longue contre des forces aussi supérieures. L'armée de l'empereur, en y comprenant les corps de Samschen & de Kleinau, les auxiliaires bavarois & wurtembourgeois, & les volontaires tyroliens, ne va pas à plus de 90 mille hommes, disséminés sur une ligne circulaire irrégulière, qui va de Bamberg à Inspruck, d'où elle se prolonge le long du Tyrol occidental, jusqu'au lac de Garda où elle communique avec l'armée d'Italie, qui n'est tout au plus que de 60 à 70 mille hommes. Ces forces sont menacées par l'armée de Brune qui comprend 80 mille Français & 20 mille Cisalpins & Piémontais; par l'armée de Macdonald, forte de 30 mille hommes; par l'armée de Moreau, qui consiste en 100 mille hommes, y compris le corps du Bas-Rhin, aux ordres du lieutenant-général Sainte-Suzanne; enfin par l'armée du général Augereau, qui va être portée à 30 mille hommes, moyennant les renforts de troupes françaises & bataves qui sont en marche. Total, 260 mille hommes contre 150 à 160 mille. A la vérité, l'archiduc Charles & l'archiduc palatin forment l'un en Bohême, l'autre en Hongrie, deux armées, chacune de 30 mille hommes, & les provinces d'Autriche, de Styrie, de Carinthie, font en même tems des levées qui produiront 20 à 30 mille hommes; mais toutes ces troupes ne sont encore ni organisées, ni même exercées, & ne pourront guere entrer en campagne que dans trois ou quatre mois.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 12 novembre (21 brumaire).*

Les deux chambres du parlement se sont assemblées hier dans les formes accoutumées, & le roi a prononcé, du haut du trône, les discours suivans :

*Milords et messieurs,*

Ma tendre sollicitude pour le bien-être de mes sujets, & un sentiment profond des peines sous lesquelles gémissent les classes indigentes, à cause du haut prix actuel des denrées, m'ont engagé à vous rassembler plutôt que je ne me l'étois d'abord proposé. Il n'y a pas d'objet qui touche de si près à mon cœur que le vœu de voir adopter, par vos soins & votre sagesse, des mesures pour soulager la nation du cruel embarras qu'elle éprouve en ce moment, & de prévenir son retour en encourageant l'extension & l'amélioration de l'agriculture de ce pays.

Sans doute dans la nécessité d'apporter sur-le-champ quelque remède à ces maux, votre attention se portera d'abord sur le meilleur mode de fournir des encouragemens à l'importation de toute espèce de grains du dehors. On peut espérer de l'exemple d'économie & de frugalité que vous avez donné jusqu'à présent, qu'en persévérant dans le même système, on en pourra obtenir le bon effet de réduire la consommation & d'assurer les moyens d'attendre l'arrivée des demandes qu'on vient de faire en vaines. Les circonstances présentes vous inciteront la nécessité des changemens à faire dans les loix relatives au commerce d'approvisionnement; & si le résultat de vos délibérations prouve que la hausse des prix a été causée par des spéculations illégales & des pratiques frauduleuses, vous prendrez les mesures nécessaires pour prévenir désormais de pareils abus. Je suis sûr néanmoins que vous montrerez soigneux de distinguer toutes les pratiques de cette nature, de la marche du commerce régulier & établi depuis long-tems, que l'expérience a prouvé la plus efficace dans tout ce qui concerne la société, pour fournir les marchés & pourvoir à la subsistance de mon peuple.

Vous aurez sans doute observé avec inquiétude les troubles passagers qui se sont élevés dans quelques parties du royaume. Des individus, méchans & mal-intentionnés contre le gouvernement, qui ont cruellement pris avantage de la disette, se sont montrés doublement criminels dans les conjonctures présentes, parce que de tels procédés tendent à augmenter le mal, en même tems qu'ils troublent la tranquillité publique, du maintien de laquelle dépendent si essentiellement les ressources de la classe industrielle. Les efforts volontaires faits pour éteindre les désordres méritent mes plus grands éloges.

*Messieurs de la chambre des communes,*

J'ai l'occasion, dans les circonstances présentes, de m'adresser à vous, pour la quantité de subsides que pourra requérir le service public, jusqu'à ce qu'il soit jugé convenable d'assembler le parlement impérial des royaumes-unis de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. En attendant, j'ai ordonné qu'on mit sous vos yeux les aperçus de ces dépenses; & je ne doute pas que vous ne fournissiez les fonds nécessaires pour faire face au service public.

*Milords et messieurs,*

J'ai ordonné qu'on déposât sur le bureau copie des communications qui ont eu lieu récemment entre moi & le gouvernement français. Vous y verez des preuves nouvelles & frappantes de mon vif désir de contribuer au rétablissement de la tranquillité générale de l'Europe. Ce désir néanmoins a été malheureusement frustré par la détermination de l'ennemi, de n'entrer que dans une négociation séparée, ce qui ne s'accorderoit ni avec la dignité de ma couronne & les intérêts de mon peuple, ni avec mes engagements avec mes alliés. Vous pouvez cependant être bien sûrs du redoublement de ma sollicitude pour rétablir la tranquillité générale toutes les fois que cela pourra se faire d'une manière compatible avec la dignité de ma couronne & les plus chers intérêts de mon peuple; mais si les dispositions de l'ennemi continuent de rendre inaccessible le but désirable, excepté par le sacrifice de ces avantages sur lesquels reposent l'honneur & la prospérité de mon royaume, je n'ai point de raison de douter que vous ne continuiez à me fournir les mêmes secours que j'ai déjà reçus de vous jusqu'ici dans cette lutte pénible, & qui, grâces aux bénédictions de la divine providence, m'ont mis en état, à une époque de difficultés sans exemple & de calamités



iniques pour les nations, de maintenir sans échec la dignité de ma couronne & la prospérité de ce pays.

Après la lecture de ces discours, le duc de Somerset a proposé une adresse de remerciemens à S. M. Lord Holland, dans un discours où il accuse les ministres de tous les maux qui affligent l'Angleterre, demande qu'on ajoute, par amendement, l'éloignement de tous les ministres. Lord Grenville répond au noble lord; & l'amendement, mis aux voix, est rejeté à une majorité de 45 voix contre 5.

(Suivent les pièces, c'est-à-dire, la correspondance de lord Grenville avec le citoyen Otto, relativement à la paix. Nous en donnerons l'extrait.)

On vient de publier une proclamation du roi, en date du 5 novembre, dont voici l'objet & la substance :

« Comme par le quatrième des articles de l'union de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, tels qu'ils ont été ratifiés & confirmés par deux actes du parlement, passés l'un au parlement de la Grande-Bretagne, & l'autre au parlement d'Irlande, il est statué que si au 1<sup>er</sup> janvier 1801, fixé pour donner lieu à cette union, ou avant ledit jour, nous déclarerions, sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, qu'il seroit convenable que les lords & les communes du parlement actuel de la Grande-Bretagne fussent membres des chambres respectives du premier parlement du royaume uni de la grande-Bretagne & de l'Irlande, pour la Grande-Bretagne, alors lesdits lords & communes siègeoient en effet au premier parlement du royaume uni, &c. En conséquence, sa majesté déclare que les lords & communes du présent parlement de la Grande-Bretagne sont membres du premier parlement du royaume uni de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, & leur donne l'ordre de se rassembler à Westminster le 22 janvier prochain, jour fixé pour l'ouverture du nouveau parlement ».

On propose & l'on presse avec activité une nouvelle expédition que l'on croit destinée contre l'Amérique espagnole, & qui sera commandée par sir Home Popham.

Deux fous se sont présentés à Buckingham-House pour voir le roi. L'un s'est dit son fils & envoyé par Jesus-Christ; l'autre, vêtu extraordinairement, est connu pour un ancien lunatique; tous les deux ont été arrêtés. On a trouvé dans les rues de Birmingham une affiche commençant par ces mots: *Vive la république!*

On reçut hier à l'antré la nouvelle de la prise de la frégate française *la Venus*, allant de Brest au Sénégal, & du *Duc de Brunswick*, vaisseau hollandais de 50 canons, venant de Batavia, très-richement chargé.

M. de Bonillé, si célèbre dans la guerre d'Amérique & au commencement de la révolution, vient de mourir ici; il est universellement regretté: il laisse deux fils & une fille.

Lord Nelson est arrivé ici le 9 novembre. La foule se porta aussitôt à son hôtel. A trois heures, il se rendit en grand costume, & décoré de tous les ordres de chevalerie dont il est revêtu, chez les ministres.

Parmi les curiosités que sir William Hamilton apporte en Angleterre, on remarque six colonnes de marbre des débris du temple de Jérusalem. Le croit qui veut; mais on ne fut jamais si crédule que depuis qu'il n'y a plus de foi religieuse.

Les désastres occasionnés dans notre marine par la tempête du 18 brumaire, sont incalculables.

On avoit prévu l'invasion de la Toscane par les Français; & d'après cette combinaison, on avoit élevé d'avance les beaux tableaux de la galerie de Florence.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 2 frimaire.

Les consuls ont pris le 27 brumaire, un arrêté portant qu'il sera payé aux veuves & enfans orphelins des marins & employés de la marine, mort en activité de service, dénommés dans l'état annexé à l'arrêté, des pensions montant à 50,501 fr. 55 cent.

— Par un autre arrêté, les quatre inspecteurs de la loterie nationale, qui doivent représenter les administrateurs de la loterie, lors des tirages qui auront lieu à Bordeaux, Lyon, Bruxelles & Strasbourg, auront le titre d'inspecteurs en chef. Leur traitement sera de 6000 fr. pour ceux de Bordeaux & de Lyon, & de 5000 fr. pour ceux de Bruxelles & de Strasbourg, &c.

— Le citoyen Français (de Nantes) a été présenté hier matin au conseil d'état, où, après avoir prêté serment de fidélité à la constitution, il fut installé en qualité de membre de la section de législation.

— Le général Moreau passa par Lunéville le 28 brumaire, dina chez les plénipotentiaires français, y vit M. de Cobentzel *par rencontre*, & reparti à neuf heures du soir pour son quartier-général.

La santé de M. de Cobentzel est rétablie; il reçut le même jour 28, un courrier du quartier-général de l'archiduc Jean, dont, suivant l'usage, on supposa que les dépêches étoient très-importantes.

— Des lettres de Venise annoncent que le pape a de nouveau demandé un asyle à l'empereur, & qu'on l'attend à Trieste. La conséquence de cette nouvelle est que Rome est menacée. Mais outre que les gazettes de Milan n'en disent rien, comment la concilier avec celle d'un envoyé du saint-père à Paris, & d'un prochain congrès ecclésiastique à Verceil? Serons-nous toujours le jouet ou des événemens ou des illusions?

— L'auteur de *l'Etat de la France* se plaint amèrement des éloges qu'il a reçus dans le *Publiciste*; il assure qu'il n'est point *homme d'état*, & qu'il n'a point une *tête forte*. A la bonne heure. Mais les intentions de poliè que nous avions aperçues dans son ouvrage, nous avoient paru si bonnes, que nous nous étions livrés du premier mouvement au plaisir de les louer. Il trouve nos éloges exagérés: il peut avoir raison; mais ce n'en étoit pas une, de nous dire de grosses injures. Nous éviterons, à l'avenir, de mériter sa colère.

### CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 2 frimaire.

La séance s'ouvre à une heure par la lecture du procès-verbal de la veille; on y relatioit le discours prononcé par le ministre de l'intérieur.

Un membre observe que la séance n'a été constitutionnellement ouverte que lorsque le président d'âge a déclaré que le corps législatif étoit provisoirement constitué; que dès-lors le discours du ministre ne peut être inséré dans le procès-verbal comme ayant été prononcé en séance, puisqu'il l'a été lorsqu'elle n'étoit pas ouverte; que tout ce qui a précédé la déclaration du président d'âge, ne peut être considéré que comme fait en conférence particulière; & il en demande en conséquence la suppression. Le ministre de l'intérieur, ajoute-t-il, étoit dans notre salle avant nous, parce qu'il avoit été chargé de veiller aux réparations & embellissemens de la salle, & nous le trouvions des-lois à



son poste, car nous ne pouvons pas supposer que sa présence eût un autre motif. Je ne crois donc pas que nous devions constater sa présence sur le procès-verbal.

Appuyé, s'écrient plusieurs voix.

On demande que l'orateur relise la proposition.

Il en fait une seconde lecture; elle porte que tout ce qui a précédé l'ouverture de la session par la déclaration du doyen d'âge, sera retranché du procès-verbal.

Cette proposition est mise aux voix & adoptée après deux épreuves.

Belleville, membre du corps législatif, nommé par le premier consul commissaire-général des relations extérieures en Toscane, envoie sa démission. — Mention au procès-verbal.

Le ministre de l'intérieur envoie des médailles frappées, les unes en mémoire de la bataille de Maringo, les autres de la pose de la première pierre de la colonne nationale. (Dépôt aux archives).

Le sénat conservateur notifie, par un message, les diverses nominations qu'il a faites pendant la vacance du corps législatif. — Mention au procès-verbal.

Les nouveaux membres du corps législatif, Grouvelle, Lacretelle aîné, &c., font la promesse de fidélité à la constitution.

Un message des consuls annonce que trois orateurs du gouvernement se présenteront à la séance. Bientôt après paroissent, en effet, les conseillers d'état Regnier, Saint-Cyr & Najeac.

Regnier, l'un d'eux, présente au gouvernement l'exposé de la situation de la république. (Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'insérer ce rapport en entier dans notre feuille d'aujourd'hui. Nous le donnerons textuellement dans le *bulletin*).

Les événemens du 18 brumaire, dit l'orateur, avoient relevé les courages: mais les esprits flottoient toujours dans l'incertitude. Les départemens de l'Ouest étoient en proie à la guerre civile. Par-tout des administrations foibles, incertaines, sans unité de principes, sans uniformité de mesures; point d'énergie dans le commandement, point de ponctualité dans l'exécution; une police impuissante, des tribunaux sans activité, le désordre dans les caisses publiques; des réquisitions qui fatiguoient les citoyens & dévoroiient nos revenus; le commerce & les manufactures dans la stagnation; les armées de l'Autriche du haut des Apennins & des Alpes, menaçant la Ligurie & la France; les pavillons neutres bannis de toutes les mers par la terreur de nos loix; l'Amérique, qui nous devoit son indépendance, armée contre la nôtre; l'Espagne, la Batavie, l'Helvétie, la Ligurie, toujours fideles à notre alliance, mais attendant avec une douloureuse inquiétude, ce que l'avenir prononceroit sur notre sort & sur le leur.

Ce fut dans ces circonstances & sous ces auspices que commença l'an 8. La paix étoit le premier besoin & le vœu le plus ardent de la nation, la paix fut aussi la première pensée du gouvernement. Deux lettres écrites par le premier consul à l'empereur d'Allemagne & au roi d'Angleterre, leur exprimèrent, sans faiblesse, mais sans détour, le vœu des Français & celui de l'humanité.

Ce vœu fut repoussé par les ministres de l'Autriche & de la Grande-Bretagne.

Les Français virent dans la démarche de leur premier magistrat le desir sincere de la paix; ils s'indignerent contre

l'ennemi qui la repoussoit, & sentirent qu'ils ne devoient plus l'attendre que leurs efforts & de leur courage. De-là le principe de cette énergie qui a fait nos derniers succès & nos dernières victoires.

Cependant la rebellion de l'Ouest étoit étouffée: il n'avoit fallu qu'appuyer de l'appareil de la force l'autorité de la raison & des principes, pour ramener des citoyens égarés.

Dans toute la république, il existe encore quelques hommes qui regrettent le passé, quelques consciences foibles qu'un reste de fanatisme tourmente; mais chaque jour les regrets diminuent, le fanatisme s'amortit & les sentimens se rapprochent.

Vouloir que l'homme désavoue avec éclat aujourd'hui ce qu'il professoit hier, qu'il baisse sans murmure le joug des loix qu'il bravoit tout-à-l'heure, ce n'est point de l'autorité, c'est de la tyrannie. Laissons au tems achever son ouvrage. Le tems seul mûrit les institutions. Ce n'est qu'en vieillissant qu'elles parviennent à obtenir un respect absolu.

Les administrations ont été choisies pour le peuple, & non pour l'intérêt de telle faction, de tel parti.

Les mêmes principes & les mêmes vues ont dirigé le choix des magistrats. Qu'ils jugent les affaires & non les opinions; qu'ils soient impassibles comme la loi; tel est le doit former le gouvernement.

La constitution leur garantit l'indépendance & la perpétuité de leurs fonctions.

Avant le 4 nivôse, c'étoit le gouvernement qui prononçoit sur les réclamations des citoyens inscrits sur la liste des émigrés, & il prononçoit sur un simple rapport du ministre de la police générale.

Pour éclairer sa marche, le gouvernement voulut connoître les loix sur l'émigration, ce que c'étoit que la liste des émigrés.

Il se convainquit qu'il n'existoit point de véritable liste des émigrés, & qu'il falloit en former une en séparant ceux qui n'auroient jamais dû être inscrits, de ceux que leur position, leurs préjugés & des circonstances connues dénonçoient comme de véritables émigrés. De là les bases & les dispositions de l'arrêté du 18 vendémiaire.

Un projet de loi sera proposé, pour donner une garantie de plus aux acquéreurs de domaines nationaux.

Un travail important va être terminé, celui que, depuis dix années, appelle la législation. Dans cette session même, le code civil & un code de procédure seront proposés à la détermination du corps législatif.

L'instruction publique négligée encore dans bien des départemens, a pris dans d'autres une meilleure direction & une plus grande activité.

Quelques manufactures qui appartiennent à la nation, & qui honorent l'industrie française, sortent de la langueur où nos malheurs les avoient plongées. La peinture, la sculpture ont obtenu des encouragemens.

Les monumens des arts sont observés & offerts à l'admiration publique dans des dépôts dignes de les renfermer.

Les finances ont été un des objets constans de sa surveillance & de son inquiétude, basse première & appui nécessaire de tous les projets qui peuvent être formés pour le bonheur & pour la gloire des états. Le gouvernement a dû s'appliquer à en connoître tous les élémens, & à seconder toutes les causes qui peuvent en opérer la restauration ou la ruine.



» Le trésor public a reçu une organisation nouvelle ; une surveillance active en éclaire toutes les parties ; la comptabilité arriérée marche dégagée de ses entraves ; la comptabilité courante est , pour ainsi dire , à jour.

» Une caisse d'amortissement a été créée. L'administration n'en est déjà plus onéreuse aux finances ; elle fournira un jour de grands moyens à la libération progressive de la dette publique , & un grand instrument de crédit.

» Une banque a été fondée , faible encore , mais dont la faiblesse est en proportion avec les besoins actuels de la circulation.

» Nos succès dans la guerre ont passé nos espérances. Quatre années , toutes victorieuses , se tiennent par une chaîne non interrompue , depuis la ligne formée par la neutralité prussienne jusqu'au centre de l'Italie.

» Le génie de la France a sauvé l'armée d'Orient de l'exécution d'une convention qui l'auroit mise dans les fers de l'Angleterre.

» Il n'a pas été au pouvoir du gouvernement de réparer tout-à-coup les malheurs de notre marine , & de lui rendre son ancien lustre ; mais il en a recueilli les débris , & il en prépare le rétablissement & la gloire.

Un conseil des prises , autorisé par une loi rendue dans la dernière session , a porté dans cette matière délicat un esprit de justice & d'impartialité qui a eu déjà une heureuse influence sur nos relations commerciales. Les pavillons neutres se sont rencontrés sur les mers & dans nos ports. Les puissances barbaresques ont repris leurs anciennes liaisons avec nous.

» La nation française ne veut ni privilège exclusif , ni faveur partielle , elle ne demande aux peuples amis que les droits de l'égalité , qu'aucune nation ne soit plus favorisée qu'elle , qu'elle-même ne soit pas plus favorisée qu'une autre nation : telles sont les prétentions & l'intérêt de tous les peuples qui contracteront avec elle.

» Tous les peuples qui connoissent leurs droits se rallieront à ces principes.

» Le gouvernement avoit offert la paix avant l'ouverture de la campagne ; il l'a offerte sur le champ de bataille & au sein de la victoire ; il l'a offerte digne de la grandeur , mais aussi de la modération du peuple français ; & à des conditions qui devroient lui en garantir l'acceptation & la durée.

» Si nous n'en jouissons pas encore , il n'en faut accuser que cette puissance qui , étrangère aux désastres du continent , ne veut que cimenter , du sang des nations , son empire sur toutes les mers & son monopole dans le monde entier.

» Enfin , un négociateur autrichien est à Lunéville , un homme qui a mérité l'estime de l'Europe. S'il a toute entière la confiance du souverain qui l'envoie , il déploiera cette franchise qu'a droit d'attendre la franchise du gouvernement , & que promet son caractère personnel.

» La conduite du gouvernement a démontré qu'il n'a ni exagéré les prétentions de la république , ni sacrifié au délire de l'ambition les intérêts de l'humanité.

» Les crimes de la guerre retomberont tous sur ceux qui en sont les véritables artisans , sur les gouvernemens assez

faibles & assez aveugles pour s'asservir aux vues mercantiles d'un seul peuple , pour vendre à son or & à ses intrigues le sang & l'industrie des nations qui leur obéissent , & la liberté des mers qui est la propriété du genre humain.

» Tel est l'aperçu d'une administration dont les principes & les actes ont été franchement exposés aux regards de la France ».

On demandoit l'impression de cet exposé ; le citoyen Regnier a annoncé qu'elle étoit déjà ordonnée par le gouvernement.

Le président , prenant la parole , déclare alors au nom du corps législatif , que ce compte a été par lui entendu avec satisfaction , & que la nation ne verra pas sans reconnaissance le tableau de tout ce que le gouvernement a fait pour sa gloire & pour son bonheur.

Les orateurs du gouvernement se retirent ; & le corps législatif , levant sa séance publique , se forme en comité secret.

#### Bourse du 2 frimaire.

Amsterdam.....	Rente provis....	21 fr. 00 c.
Idem cour.....	Tiers consol....	51 fr. 65 c.
Hamb.....	Bons $\frac{3}{4}$ .....	1 fr. 50 c.
Madrid.....	Bons d'arrér....	86 fr. 25 c.
Madrid effect....	Bons pour l'an 8.94	fr. 25 c.
Cadix.....	Syndicat.....	00 fr. 00 c.
Cadix effect....	Coupures.....	84 fr. 00 c.
Gênes effectif....	Caisse des rentiers...	00 fr.
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 42 c.
Bâle.....	Ling. d'arg.....	50 f. 64 c.
	Portugaise.....	95 fr. 78 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 fr. 28 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 fr. 75 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 56 c.
Montpellier.....	Guinée.....	26 f. 5 c.
	Café Martinique, 2 fr. 50 c.	— Café St-Domingue, 1 fr. 95 c.
	— Café Bourbon, 2 fr. 5 c.	— Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c.
	— Loupée anglais, 1 fr. 67 c.	— Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c.
	— Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c.	— Rafinade, 1 fr. 80 c.
	— Sucre pilé, 0 fr. 00 c.	— Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c.
	— Sucre terré blond, 1 fr. 00 c.	— Sucre brut, 90 à 1 fr.
	— Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c.	— Poivre anglais, 0 fr. 00 c.
	— Cacao Caraque, 1 fr. 80 c.	— Cacao des Isles, 1 fr. 75 c.
	— Coton du Levant, 2 f. 90 c.	— Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c.
	— Coton de St-Domingue, 4 fr. 00 c.	— Huile d'olive, 1 f. 40 c.
	— Eau-de-vie $\frac{3}{4}$ , 555 fr.	— Cognac, 22 deg., 270 fr.
	— Montpellier, 22 deg. 260 fr.	— Potasse d'Amérique, 85 fr.
	— Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c.	— Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

*Élément de Géométrie*, avec des notes : par A. M. Legendre, membre de l'Institut national, 5<sup>e</sup> édition ; vol. in-8<sup>o</sup>. avec 15 planches. A Paris, chez Firmin Didot, libraire, rue de Thionville, n<sup>o</sup>. 116 & 1850. Prix, 6 fr. broc. & 7 fr. 80 cent. f. anc. de port.

*Biographie historique du général Desaix*, par Joseph Lavallée, membre de plusieurs sociétés littéraires ; brochure in-8<sup>o</sup>. A Paris, de l'imprimerie des sciences & arts, rue de Vantadour, n<sup>o</sup>. 474.

*Des Maladies Vénériennes*, par J. Lioult, ancien chirurgien de Bicêtre ; brochure in-8<sup>o</sup>. A Paris, chez Tavernier, rue du Bacq, n<sup>o</sup>. 937 ; & chez l'auteur, rue de l'Échelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup>. 559.